

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 12 novembre 2019 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

Site visé par la demande : 20, rue Principale Sud

Nature et effets des dérogations mineures :

Cette demande de dérogations mineures vise à :

- Permettre une distance de 1,18 mètre entre la partie la plus saillante du balcon et la ligne latérale du lot, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit une distance minimale de 2,2 mètres;
- Permettre une partie de la pente de l'allée d'accès au stationnement souterrain de 20 %, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit une pente maximale de 10 %.

Lors de ladite séance du conseil municipal, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Delson, ce 21 octobre 2019.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier